



RÉMUNÉRATION ENQUÊTEURS UNE MESURE SALARIALE INSUFFISANTE

La Direction a soumis aux élus du Comité Technique de Réseau (CTR) du 10 décembre la revalorisation de l'indemnité d'agent enquêteur de 0,6 point comme mesure salariale au titre de 2020, payable en 2021. La CFDT a une nouvelle fois exprimé l'insuffisance du budget alloué pour 2021 (seulement 107 000 €) et sa demande de revalorisation des grilles indiciaires, mesure salariale plus équitable.

La Direction a annoncé également une refonte des grilles indiciaires et la création de la seconde voie d'accès au grade d'enquêteurs experts pour 2021, mesures réclamées par la CFDT depuis plusieurs années.

Dans le cadre du contrat budgétaire 2019-2022, 900 000 € ont été bloqués pour des mesures catégorielles à destination des enquêteurs. Les années passées, ces mesures avaient permis la revalorisation des grilles indiciaires, ou la création de nouvelles indemnités.

UNE PROPOSITION INSUFFISANTE...

Au titre de 2020, la Direction propose une revalorisation de l'indemnité d'agent enquêteur de 0,6 point payable en 2021, pour un budget de 107 000 €.

Pour la CFDT, le budget consacré à cette mesure catégorielle est trop faible, puisqu'il ne représente qu'un tiers des 300 000 € normalement alloués chaque année.

La Direction justifie cette baisse par le fait que la mesure catégorielle de l'an passé avait eu un coût supérieur au budget initialement prévu (500 000 € au lieu de 300 000 €). Elle souhaite pouvoir garder au moins un budget de 300 000 € pour la prochaine mesure décidée en 2021 et payable en 2022.

...QUI CREUSE LES ÉCARTS DE SALAIRES

L'indemnité d'agent enquêteur, versée à tous les enquêteurs et fixée à 7,6% du traitement brut depuis le 1er janvier 2018 passera à 8,2%, soit une hausse de 0,6 point. Concrètement, cette augmentation représenterait une hausse de salaire de 110 à 160 € bruts par an en fonction de l'échelon et de la catégorie.

La CFDT signale que cette mesure creusera encore plus l'écart entre le haut et le bas des grilles indiciaires, alors que les bas de grilles sont trop proches du Smic.

La CFDT demande une revalorisation des grilles indiciaires des enquêteurs de l'Insee, en particulier des bas échelons des deux grilles, afin d'augmenter les plus bas salaires, mais aussi d'améliorer l'attractivité du passage au grade d'enquêteur expert.

La Direction abandonne l'idée de la prime par *Fiche Adresse* effectuée dans des *Quartiers Prioritaires de la Ville* et proposera de discuter en 2021 de la revalorisation des grilles indiciaires qu'elle espère conséquente pour 2022. Elle ouvrira également les discussions sur l'ouverture et la mise en œuvre dès 2021 d'une seconde voie d'accès au grade d'enquêteur expert via la promotion au choix.

Vote sur la Circulaire enquêteur

1 POUR (CGT-SUD)

3 CONTRE (1 FO + 2 CGT-SUD)

6 ABSTENTION (3 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC + 2 CGT-SUD)

L'avis du CTR est réputé avoir été donné.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Flash Info Spécial Enquêteurs](#) Noël 2019

[SI enquêteurs](#) novembre 2020

Retrouver les [documents du groupe de travail du CTR](#) sur l'intranet Insee



VOS REPRÉSENTANTS CFDT

Nathalie Bailly,
Secrétaire générale,
06 26 84 65 14
Stéphane Dupin

Valérie Villacres
06 63 30 57 54
Thanh Nguyen Tu
Chantal Cocher